



Défense nationale

National Defence

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

**DEMANDE DE PROPOSITION
REQUEST FOR PROPOSAL**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
RETURN BIDS TO:**

Réception des soumissions – TPSGC/
Bid Receiving – PWGSC
11, rue Laurier/11 Laurier St.
Phase III de la Place du Portage
Noyau 0B2/Core 0B2
Gatineau (Québec) K1A OS5

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**L'invitation prend fin –
Solicitation Closes**

À – At : 14 h HAE

Le – On : 11 juin 2018

Titre/Title Système mobile de capture d'images vidéo	N° de l'invitation – Solicitation No W8486-184439/A
Date de l'invitation – Date of Solicitation 30 avril 2018	
Adresser toutes questions à – Address Enquiries to Julianne Eng julianne.eng@forces.gc.ca	
N° de téléphone – Telephone No. 819-939-9078	N° de télécopieur – FAX No 819-994-7659
Destination Voir aux présentes See Herein	

Instructions :

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Livraison exigée – Delivery required	Livraison proposée – Delivery offered
Raison sociale et adresse du fournisseur – Vendor Name and Address	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) – Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print)	
Nom/Name _____	Titre/Title _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	4
1.3 COMPTES RENDUS.....	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	13
6.8 ATTESTATIONS.....	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉS DES DOCUMENTS	13
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	14
6.12 ASSURANCES.....	14
6.13 EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE	14
6.14 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	14
6.15 LIVRAISON COMPLÈTE	14
6.16 INSPECTION ET ACCEPTATION.....	14
6.17 CLAUSES ADDITIONNELLES DES CCUA.....	14
ANNEXE A	15
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	15
ANNEXE B	18
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	18
ANNEXE C	21

BARÈME DE PRIX.....	21
ANNEXE D	22
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	22
ANNEXE E	26
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	26

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent chacune posséder une attestation de sécurité au niveau exigé dans la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux

Le besoin est décrit à l'annexe A.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALÉCCO), de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALÉCH), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC) et de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.
- b) La section 20(2), Autres renseignements, est supprimée dans sa totalité.

Le paragraphe 5.4 du document **2003**, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Produits équivalents

Produits équivalents

- 1) Les produits de remplacement des articles précisés dans la demande de soumissions en matière de forme, d'ajustement, de fonctionnement et de qualité seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustement, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements techniques qui démontrent cette équivalence (p. ex., des dessins, des devis, des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit de remplacement est équivalent à l'article précisé dans la demande de soumissions à leurs propres frais, et ce, dans un délai de quinze (15) jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Produits équivalents et numéro de la pièce de remplacement du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons

- 1) Si le soumissionnaire offre un produit équivalent ou un numéro de pièce de remplacement du fabricant de l'équipement d'origine (FEO) le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le gouvernement du Canada, dans les dix (10) jours civils suivant la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du gouvernement du Canada et ne sera pas considéré comme un élément faisant partie des biens livrables dans tout marché subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Les soumissionnaires doivent prendre soin d'énoncer chaque question de façon suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada pourrait ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent remplacer les lois applicables de la province canadienne susmentionnée par celles de la province ou du territoire de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire indiqué et en insérant le nom de la province ou du territoire de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires imprimés)

Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire imprimé)

Section III : Attestations (un (1) exemplaire imprimé)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser l'annexe C pour indiquer leurs prix. Le cas échéant, ils doivent joindre l'annexe C à leur soumission financière.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, maintenu par des agrafes ou des pinces à la place d'une reliure de type boudin, à attaches ou à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

- 1) Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendu droits acquittés (RDA) au 45, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Québec), selon les Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Les soumissionnaires doivent présenter une proposition pour tous les articles indiqués à l'annexe C – Barème de prix.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe E, Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe E – Instruments de paiement électronique n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires se trouvent à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) au 45 boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (QC), au Canada, selon les Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

Le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat soit FCA (*point d'expédition de l'entrepreneur*) ou RDA au 45, boulevard Sacré-Coeur, Gatineau (QC), au Canada.

4.2 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme aux exigences de la demande et répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires. La soumission recevable avec le prix total évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat conformément à l'annexe C – Barème de prix.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées par ce dernier à tout moment. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, une attestation jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut rendre la soumission non recevable ou constituer un manquement au contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec la soumission, mais il est possible de les présenter après. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous ne sont pas fournis dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux » du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi accessible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences suivantes relatives à la sécurité (LVERS et clauses connexes du Programme de sécurité industrielle) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une vérification d'organisation désignée (VOD) valable, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC).
2. Les employés de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une **COTE DE FIABILITÉ** valable délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions des documents suivants :
 - a. la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'annexe C;
 - b. Le *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Le document **2010A** (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

b. Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances

1. L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
2. Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.

3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que :
 - a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
 - b. le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
 - c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
 - d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants :
 - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence

4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard huit (8) semaines après l'attribution du contrat.

6.4.2 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat :
Rendu droits acquittés (RDA) au 45, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau (Québec), Canada, selon les Incoterms 2010

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Julianne Eng
Titre : Officier du Soutien et de l'acquisition de matériel
Ministère de la Défense nationale
Direction : Direction des acquisitions pour l'Armée de terre
Adresse : 101, promenade Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 819-939-9078
Télécopieur : 819-994-7659
Courriel : julianne.eng@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit autoriser toute modification par écrit. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ni de travaux qui n'y sont pas prévus en réponse à des demandes ou à des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition que l'entrepreneur remplisse de façon satisfaisante toutes ses obligations aux termes du contrat, on lui paiera un prix ferme, comme prévu à l'annexe C (annexe B à l'attribution du contrat), au coût de _____ \$. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA **H1001C** (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international)
- b. Échange de données informatisé (EDI)
- c. Virement télégraphique (international seulement)

6.7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorités des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires;
4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- d) l'annexe A, Énoncé des travaux;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.13 Exigences en matière d'emballage

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 1 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit conditionner les articles numéros 1 à raison de 1 par conditionnement.

Clause [D2000C](#) du Guide des CCUA (2007-11-30), Marquage

Clause [D2001C](#) du Guide des CCUA (2007-11-30), Étiquetage

Clause [D2025C](#) du Guide des CCUA (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

6.14 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Clause [D5545C](#) du Guide des CCUA (2010-08-16), Norme ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.15 Livraison complète

L'entrepreneur doit assurer la livraison dans un délai maximum de huit (8) semaines suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.

6.16 Inspection et acceptation

Le responsable technique est le responsable de l'inspection. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.17 Clauses additionnelles des CCUA

Clause [B1006C](#) du Guide des CCUA (2014-06-26), Condition du matériel

Clause [B1501C](#) du Guide des CCUA (2006-06-16), Appareillage électrique

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Généralités

1.1 Objet

L'énoncé des travaux (EDT) a pour objet de définir les biens et services obligatoires que le fournisseur doit fournir pour répondre au besoin d'un système mobile de capture d'images vidéo pour le groupe électro-optique (EO) du Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ). Cet équipement doit arriver sous la forme d'une solution clé en main compatible avec notre équipement existant.

1.2 Contexte

Le CETQ est une unité de gestion au sein des Forces armées canadiennes (FAC) qui a comme mandat de fournir au ministère de la Défense nationale (MDN) et aux FAC des services d'essai et d'enquête spécialisés fondés sur la technologie nécessaire à la prise de décisions d'ordre technique dans le cadre de toutes les phases de l'acquisition et du soutien du matériel. Le CETQ fournit des services de conseils techniques et de consultation, d'évaluation du matériel, d'enquête et d'analyse, d'étalonnage et de mesure dans de multiples domaines du génie.

Le groupe EO renforcera la capacité d'enregistrement vidéo actuelle en faisant l'acquisition d'un système mobile de capture d'images vidéo qui pourra saisir les images de multiples caméras simultanément. Le système actuel du CETQ ne peut pas saisir les images de multiples caméras simultanément, et l'enregistrement manuel des images des caméras une à la fois commence à exiger beaucoup de temps et devient plus dangereux. L'acquisition d'un nouveau système mobile de capture d'images vidéo permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficacité ainsi que la sécurité lors des essais sur le terrain.

2.0 Exigences

2.1 Exigences relatives au système

Le fournisseur doit fournir un système mobile de capture d'images vidéo qui répond aux exigences suivantes :

- Prise en charge de l'enregistrement vidéo en temps réel et de la diffusion continue sur disque dur à circuits intégrés et capacité de stockage d'au moins 45 minutes de vidéo en continu
- Capture d'images vidéo simultanée d'au moins 10 caméras, y compris :
 - Au moins 4 entrées vidéo analogiques avec norme fixée par l'utilisateur, y compris, sans s'y limiter, NTSC-M, PAL-B/G, RS-170, CCIR
 - Au moins 2 entrées HDMI avec audio
 - Au moins 2 entrées Camera Link avec prise en charge de l'alimentation électrique par Camera Link
 - Au moins 1 entrée GigE Vision
 - Au moins 1 entrée USB3 Vision
- Prise en charge de la capture du signal vidéo analogique FIR P640 à 30 images par seconde (ips) à une résolution de 640x480 8 bits par composant
- Prise en charge de la capture du signal vidéo FLIR SC6700 à 30 ips avec une résolution de 640x480 8 bits par composant utilisant l'interface GigE Vision Ethernet
- Prise en charge de la capture de l'interface vidéo HDMI avec audio de Sony Handicam à 30 ips avec une résolution de 1920 x 1080 x 24 bits (couleur YUV)
- Prise en charge de l'enregistrement en monochrome et en couleur
- Prise en charge de l'enregistrement des caméras GigE Vision, analogie, numérique, Camera Link, CoaXPress et USB 3.0 Vision

- Prise en charge de l'acquisition vidéo en AVI, MOV, non compressé ou compressé, avec codecs installés dans le système
- Prise en charge de la capture d'images vidéo simultanée au moyen de multiples saisisseurs d'images
- Prise en charge de l'exportation d'images au moins dans les formats d'image suivants, sans s'y limiter :
 - BMP, TIFF, multi-TIFF, JPEG, PNG, FITS, AVI, MOV
- Possibilité d'horodatage avec les coordonnées LTC, IRIG B et GPS
- Fonctions de traitement d'images disponibles telles que l'équilibre des couleurs, l'histogramme et les fonctions personnalisées de traitement d'images en temps réel
- Fonction d'acquisition vidéo avec intervalloètre
- Fonction d'enregistrement audio
- Prise en charge du déclencheur d'événements ou de niveaux
- Prise en charge des scénarios d'enregistrement
- Prise en charge de la superposition d'images
- Compatible avec les systèmes d'exploitation Windows 7 et Windows 10, 64 bits
- Affichage intégré

2.2 Intégration du système et soutien

Le système doit être intégré et mise à l'essai avec le soutien disponible de la manière suivante :

- Une liste doit être fournie pour identifier le matériel et le logiciel exacts du système
- Le système doit être intégré et validé
- Le soutien technique doit être disponible

2.3 Documentation, formation et mise en service

2.3.1 Documents

2.3.1 Le fournisseur doit fournir un manuel d'utilisation en version électronique et/ou papier en anglais.

2.3.2 Le fournisseur doit rédiger et fournir au moins un manuel d'utilisation pour tous les composants matériels et accessoires en anglais.

2.3.3 À moins d'indication contraire, les fichiers de document électroniques doivent être fournis en format PDF.

2.3.2 Formation

La formation d'utilisation pour un maximum de trois personnes doit être fournie sur les sujets de l'installation, le fonctionnement et maintenance mineur.

2.3.3 Mise en service

La formation doit être complétée avant la mise en service du le système.

3.0 Produits livrables

L'entrepreneur doit livrer les biens suivants :

3.1 Un système mobile de capture d'images vidéo, une formation sur place et la mise en service du système.

N°	Produit livrable	Quantité	Remarques
1	Système mobile de capture d'images vidéo a) Matériel b) Logiciel de capture d'images vidéo	1	
2	Intégration, mise à l'essai et soutien du système mobile de capture d'images vidéo	1	
3	Documentation a) Manuel de l'utilisateur	2	
4	Formation	1	
5	Mise en service du système	1	

4.0 Lieu de livraison

Le fournisseur doit livrer l'instrument et tous les accessoires à l'adresse suivante :

ATTN : CETQ 4-2
Édifice de l'Imprimerie nationale
45, boulevard Sacré-Cœur
Rampe n° 7
Gatineau (Québec) J8X 1C6

ANNEXE B

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne respectent pas les critères techniques obligatoires seront jugées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être abordé séparément.

N°	Critères techniques obligatoires	Pièces justificatives requises
O1	<p>Les soumissionnaires doivent détenir une attestation de sécurité d'organisme valable du gouvernement du Canada de la vérification d'organisation désignée (VOD) ou une attestation de sécurité d'installation (ASI) à la date de clôture de la demande de soumissions;</p> <p>ou</p> <p>Les soumissionnaires doivent avoir demandé au gouvernement du Canada d'être parrainé par une source approuvée afin de s'inscrire au Programme de sécurité des contrats (PSC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) avant de présenter leur soumission. Une demande de parrainage peut être présentée à l'autorité contractante pour cette demande de soumissions ou à une source approuvée associée à un autre processus d'approvisionnement du gouvernement du Canada.</p>	<p>Fournir une copie de l'attestation de sécurité d'organisme ou le numéro de référence de SPAC applicable.</p> <p>ou</p> <p>Fournir une copie de la correspondance d'une source approuvée par le gouvernement du Canada démontrant qu'une demande de parrainage a été reçue par la source approuvée et que le processus d'obtention de l'attestation de sécurité d'organisme a été amorcé. Si l'autorité contractante de la présente demande de soumissions n'est pas la source approuvée, fournir les coordonnées de la source approuvée.</p>

CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE	CONFORME		PROPOSITION, RÉFÉRENCE OU DESCRIPTION DU PRODUIT
	OUI	NON	
BIEN PROPOSÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE			
Système mobile de capture d'images vidéo			
Prise en charge de l'enregistrement vidéo en temps réel et de la diffusion continue sur disque dur à circuits intégrés et capacité de stockage d'au moins 45 minutes de vidéo en continu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Capture d'images vidéo simultanée d'au moins 10 caméras.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Au moins 4 entrées vidéo analogiques avec norme fixée par l'utilisateur, y compris, sans s'y limiter, NTSC-M, PAL-B/G, RS-170, CCIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Au moins 2 entrées HDMI avec audio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Au moins 2 entrées Camera Link avec prise en charge de l'alimentation électrique par Camera Link	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Au moins 1 entrée GigE Vision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Au moins 1 entrée USB3 Vision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de la capture du signal vidéo analogique FIR P640 à 30 images par seconde (ips) à une résolution de 640x480 8 bits par composant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de la capture du signal vidéo FLIR SC6700 à 30 ips avec une résolution de 640x480 8 bits par composant utilisant l'interface GigE Vision Ethernet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de la capture de l'interface vidéo HDMI avec audio de Sony Handicam à 30 ips avec une résolution de 1920 x 1080 x 24 bits (couleur YUV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de l'enregistrement en monochrome et en couleur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de l'enregistrement des caméras GigE Vision, analogie, numérique, Camera Link, CoaXPress et USB 3.0 Vision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de l'acquisition vidéo en AVI, MOV, non compressé ou compressé, avec codecs installés dans le système	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de la capture d'images vidéo simultanée au moyen de multiples saisisseurs d'images	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de l'exportation d'images au moins dans les formats d'image suivants, sans s'y limiter : BMP, TIFF, multi-TIFF, JPEG, PNG, FITS, AVI, MOV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Possibilité d'horodatage avec les coordonnées LTC, IRIG B et GPS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE	CONFORME		PROPOSITION, RÉFÉRENCE OU DESCRIPTION DU PRODUIT
	OUI	NON	
Fonctions de traitement d'images disponibles telles que l'équilibre des couleurs, l'histogramme et les fonctions personnalisées de traitement d'images en temps réel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fonction d'acquisition vidéo avec intervalloètre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fonction d'enregistrement audio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge du déclencheur d'événements ou de niveaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge des scénarios d'enregistrement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise en charge de la superposition d'images	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Compatible avec les systèmes d'exploitation Windows 7 et Windows 10, 64 bits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le système doit être intégré et mis à l'essai avec le soutien disponible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Affichage intégré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Manuels de l'utilisateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation sur place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mise en service	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Garantie d'au moins un an	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE C

BARÈME DE PRIX

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Le soumissionnaire doit proposer un prix pour tous les articles. L'information figurant dans la présente annexe fera partie du contrat subséquent. Il est prévu que dans le contrat subséquent, cette annexe deviendra l'annexe B.

Les soumissionnaires doivent passer en revue l'article 3.1– Instructions pour la préparation des soumissions en vue de la section II : Soumission financière, pour les instructions sur l'établissement du barème de prix.

Article/Biens et services à livrer	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
1) Système mobile de capture d'images vidéo (EDT 2.0)	1	\$	\$
2) Logiciel de capture d'images vidéo (EDT 2.0, 3.1 (2))	1	\$	\$
3) Intégration et mise à l'essai (EDT 3.1 (3))	1	\$	\$
4) Soutien du système (EDT 3.1 (3))	1	\$	\$
5) Documentation			
a. Manuel de l'utilisateur (EDT 3.1 (4))	2	\$	\$
6) Formation (EDT 3.1 (5))	1	\$	\$
7) Mise en service du système (EDT 3.1 (6))	1	\$	\$
Taxes applicables			% \$
Prix évalué total			\$

ANNEXE D

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

COMMON-PS-SRCLA# #2

 Government of Canada / Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat W8486-184439 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
---	--

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction ADM(MAT) SLP	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		
3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant		
4. Brief Description of Work / Brève description du travail on site training and commissioning for a mobile video capture system		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
5. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <small>(Specify the level of access using the chart in Question 7. c)</small>		
5. b) Will the supplier and its employees or its cleaners, maintenance personnel require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison réglementé avec un entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO NON CLASSIFIED <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET <input type="checkbox"/>	CCSMC TOP SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET <input type="checkbox"/>
TRES SECRET <input type="checkbox"/>	CCSMC TRES SECRET <input type="checkbox"/>	TRES SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGWT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGWT) <input type="checkbox"/>
TRES SECRET (SIGWT) <input type="checkbox"/>		TRES SECRET (SIGWT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103/2004(12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--





COMMON-PS-SRCL#

Contract Number / Numéro du contrat W8486-184439
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity. Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel: Document Number / Numéro du document:	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT / TRES SECRET - SIGINT <input type="checkbox"/> SITE ACCESS / ACCES AUX EMBLEMES <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRES SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRES SECRET Special comments: / Commentaires spéciaux : _____ NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PRODUCTION	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED



COMMON-PS-SRCL#2



Contract Number / Numéro du contrat W8486-184439
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (Continued) / (PARTIE C - (suite))

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required of the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

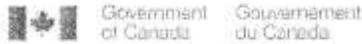
For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉE			CLASSIFIED / CLASSIFIÉE			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO (DIFFUSION RESTRIGÉE)	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉE			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information Assets / Renseignements / Biens Productifs																
IT Media / Support IT / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

COMMON-PS-SRCL



Contract Number / Numéro du contrat W8486-184439
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) David Lo	Title - Titre Group Leader 4-2	Signature 	
Telephone No. - N° de téléphone 819-939-9090	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel David.Lo@forces.gc.ca	Date Feb 22, 2018
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Sasa Medjovic	Title - Titre DDSO - Industrial Security Senior Security Analyst	Signature 	
Telephone No. - N° de téléphone 613-996-0286	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel E-mail: sasa.medjovic@forces.gc.ca	Date 2018 - Feb 28
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			
			<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Julianne Eng	Title - Titre M.A.S officer	Signature 	
Telephone No. - N° de téléphone 819-914-9078	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Julianne.Eng@forces.gc.ca	Date Feb 22, 2018
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature Saumur, Jacques O	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date

Jacques Saumur
Contract Security Officer
Contracts Security Division / Division des contrats sécurité /
Contract Security Program / Programme de sécurité des contrats /
Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada
Jacques.Saumur@tpsgo-pwgs.gc.ca
Telephone | Téléphone 613-948-1732
Facsimile | Télécopieur 613-948-1712

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--



ANNEXE E

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte les instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international)
- Échange de données informatisées (EDI)
- Virement télégraphique (international seulement)